



Centre des Finances Publiques Prado-Borde
22 rue Borde 13008 Marseille
ex-DGCP Tél. 04 91 17 92 06 - Fax. 04 91 17 92 33
cgt.013@dgfip.finances.gouv.fr
ex- DGI Tél. 04 91 17 97 67 - Fax 04 91 17 97 79
snadgi-cgt.bdr-marseille@dgfip.finances.gouv.fr

Adresse Aix-en-Provence
Centre des Finances Publiques
3 allée d'Estienne d'Orves 13087 Aix-en-Provence cedex 2
snadgi-cgt.bdr-aix@dgfip.finances.gouv.fr
www.financespubliques.cgt.fr/13/

Catégorie C : Tableaux d'avancement aux grades AATP2 et AATP1 GESTION PUBLIQUE

C

La Cap locale s'est déroulée le 25 mars 2011 après midi.

Tableau d'avancement AATP2 (Ex ARP2)

Ayants vocation : 22 Nombre d'emplois ouverts : 12,21

L'intervention des élus CGT a permis que le nombre d'agents proposés soit porté à 14.
C'est la Cap centrale du 23 juin 2011 qui validera et classera les agents dans le grade d'AATP2.
Date de nomination : effet le 1er janvier 2011.

Concernant les modalités pour être inscrit sur le tableau d'avancement, vous pouvez vous reporter sur notre site et visionner le [diaporama explicatif](#) réalisé par les élus CGT.

25% de promouvables exclus à cause de la notation !

- A cause de la notation prise en compte sur 3 années, 3 collègues à l'ancienneté administrative plus grande ne sont pas classés et ne sont pas promus ! 2 d'entre eux ont +0,03 et le 3ème +0,04 !
- Un collègue avec une ancienneté au 24/08/2008 AATP1 5ème échelon et +0,03 est donc déclassé et non retenu alors qu'un autre collègue du même grade et du même échelon mais avec une ancienneté au 01/11/2010 est retenu.... Sa notation est de +0,09 sur 3 ans.

Le collègue qui est promu **ne sait pas** qu'il double un collègue plus ancien que lui dans l'échelon.

Celui qui est doublé **ne le sait pas** ! Ce système de notation qui a comme objectif de mettre les agents en concurrence les uns contre les autres pousse le vice jusqu'à ralentir la carrière de collègues qui ont des notes bonifiées !!!

Il fallait l'inventer : ils l'ont fait !

Et la perversion est totale quand la "sélection" va s'organiser au hasard du cycle des 3 années de notation (totalisation des bonifications) quand, enfin, l'agent remplit les conditions statutaires pour être promu.

S'ajoute à cela un volume d'emplois ouverts très insuffisant.

Pour la CGT, tous les agents remplissant les conditions statutaires doivent être promus au grade supérieur !

In fine, les quotas attribués dans les services se transforment en frustration au regard de la qualité du travail accompli (dans un contexte de sous-effectif chronique) et en perte de pouvoir d'achat par le ralentissement du déroulement de carrière lors des tableaux d'avancement de grade !

La notation actuelle c'est la mise en concurrence des agents au sein du même service (quotas de bonification), puis la mise en concurrence des agents au niveau départemental (critère de notation= mise en concurrence dans le changement de grade). Et c'est au plan national que ces aberrations seront validées.

Tableau d'avancement AATP1 (Ex ARP1)

Ayants vocation : 91 Nombre d'emplois ouverts : 30,17
2 agents classés en 2010 non retenus par la capc sont inscrits prioritaires

L'intervention des élus CGT a permis de porter à 34 le nombre d'agents retenus sur la liste proposée à la Cap centrale.

9 Agents d'Administration Principaux du Trésor Public de 2ème classe sont déclassés (malgré des bonifications !) et ne sont pas promus AATP 1ère classe, pourtant un agent totalise +0,04 ; six agents totalisent chacun +0,03 et deux agents totalisent chacun +0,02 ...

30% des AATP2 promouvables exclus à cause de la notation !

Ces agents de catégorie C payent le prix fort des conséquences de la discrimination par la note !

Nous adressons nos félicitations à nos collègues promus. De toute manière ils ne l'ont pas volé; combien de promus de cette année étaient déclassés l'an dernier ?

Les élus CGT de catégorie C ont voté contre au motif des raisons que nous venons de démontrer.

Rappel revendicatif CGT Finances Publiques

Tableaux d'avancement

Bien que la CGT revendique une **carrière linéaire** et donc la suppression des grades, elle ne peut accepter que les passages de grades qu'impose l'administration se déroulent dans n'importe quelles conditions et n'affaiblissent encore plus le droit légitime de tout agent à un déroulement de carrière digne de ce nom notamment en leur opposant les contraintes budgétaires.

Dans le cadre où les grades seraient maintenus, la CGT revendique l'ordre suivant pour les critères de promotion par Tableau d'Avancement (TA)

- 1°) l'échelon puis la date de prise de rang dans cet échelon ;
- 2°) pour départager les candidats, la date d'accès à la catégorie

| Tableau d'avancement aux grades d'Agent d'Administration Principal 1ère classe | | | Classement | Nom Prénom | Poste |
|---|--------------|------------------|------------|-------------|------------------|
| Classement | Nom Prénom | Poste | | | |
| 1 | SINIBALDI P | DRFIP RPD | 16 | BARROIS F | Aix et Campagne |
| 2 | AGHBEKIAN C | DRFIP DI | 17 | SCHIAVO J-C | DRFIP Logistique |
| 3 | OEUVRARD B | RFMAP | 18 | ROGER PI | Mlle Amendes |
| 4 | BAROUX A | SIP La Ciotat | 20 | ADJEMIAN V | SFACT |
| 5 | YOHIA M | DRFIP RH | 21 | CHAUVET S | DRFIP LRMP1 |
| 6 | MAGAIL J-C | Mlle 2/15/16 | 22 | ABLARD M-C | T. Istres |
| 7 | GALLO T | DRFIP CRHPD | 23 | EMERY P | SIP Aubagne |
| 8 | JOURDAN M | DRFIP Pensions | 24 | LAURENS M | SIP Salon de Pce |
| 9 | D AMICO J | Trets | 25 | GARIGLIO F | DRFIP Pensions |
| 10 | LAURENCEAU G | RF Arles | 26 | RIGAL O | RF Arles |
| 11 | BENNEJEAN D | RFMM | 27 | CLAIRE C | SIP Mlle 8 |
| 12 | ANTON J | T. Istres | 28 | TURINETTO V | RFMAP |
| 13 | GAMERRE L | Mlle Amendes | 29 | POUPART L | DRFIP ERD |
| 14 | ACQUAVIVA J | DRFIP Logistique | 30 | LEGER M | T. Miramas |
| 15 | PASSET C | RFMAP | 31 | KAZELIDIS A | RFMM |
| | | | 32 | EVEILLE M | T. Berre l'Etang |

**Ces tableaux concernent
les agents ex-DGCP**

Tableau d'avancement aux grades d'Agent d'Administration Principal 2ème classe Année 2011

| Rang | NOM Prénom | Poste |
|------|---------------|------------------------|
| 1 | PARAROLS L | P. Départementale |
| 2 | CECCALDI M | P. Régionale |
| 3 | HEKIMIAN S | DRFIP DI |
| 4 | LAFRAN F | SIP 5/6 |
| 5 | CASTAGNOLI V | Martigues |
| 6 | LECLERE S | ENFIP |
| 7 | HODAPP Y | RF Aix |
| 8 | TEMMAR V | DRFIP Pensions |
| 9 | GUILLEN L | Trés. St Andiol |
| 10 | CRETE V | ENFIP |
| 11 | VICTOR C | CSP |
| 12 | JANISZEWSKI E | SIP Salon |
| 13 | BARCELLONA C | Marseille Hospitalière |
| 14 | ROUGER S | DRFIP RH |

**Retrouvez les infos syndicales
sur :**

www.financespubliques.fr/13

Abonnez-vous aux infos en ligne

Syndiquez-vous en ligne